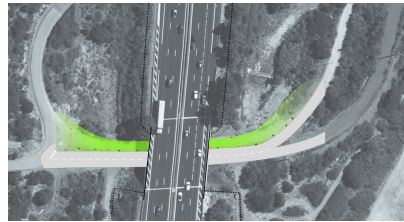
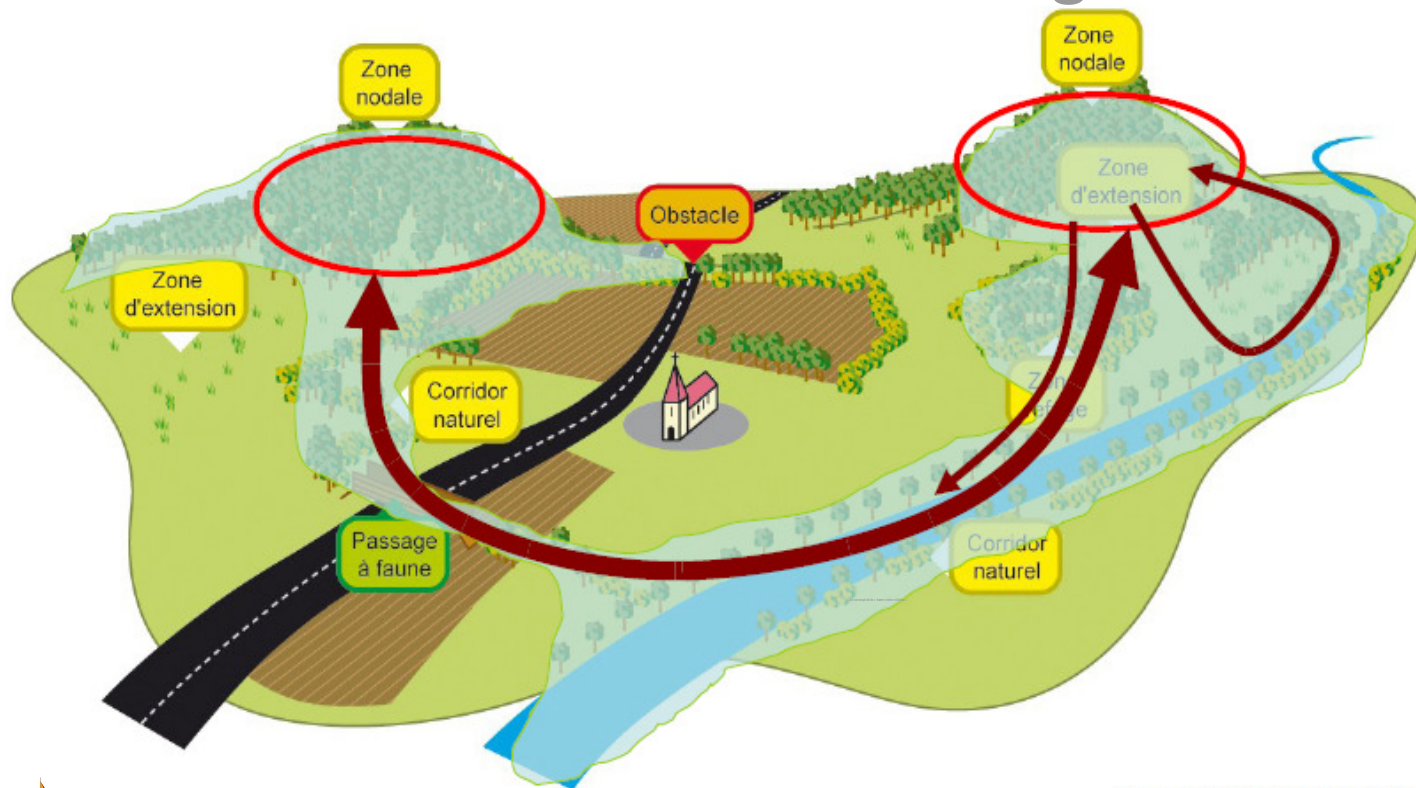


# Schéma Régional de Cohérence Ecologique Languedoc-Roussillon



# Trame verte et bleue : des lignes de vie



Source: Région Rhône-Alpes 2009

## Objectifs :

- préserver et restaurer les continuités écologiques et paysagères nécessaires au bon état de la biodiversité
- disposer d'une nouvelle clé d'analyse et de nouveaux outils pour l'aménagement durable des territoires

## Gouvernance partagée et principe de subsidiarité



# Les « bénéfiques » de la Trame verte et bleue



Biodiversité : ressource pour le développement économique du Languedoc-Roussillon. Supporte la pêche, le pastoralisme, l'apiculture. –  
Biotope (F. Larrey et M. Prat)

La fonction socio-économique de la trame :

- paysage: maintien du cadre de vie et de l'attractivité du territoire ;
- services économique : tourisme, agriculture (pollinisation, production fourragère...), halieutique (espèces migratrices), etc.





# Les « bénéfiques » de la Trame verte et bleue



Biodiversité : ressource pour le développement économique du Languedoc-Roussillon. Supporte l'exploitation forestière, la viticulture, le tourisme. –  
Biotope (M. Prat et D. Boivin)

La fonction socio-économique de la trame :

- risques naturels: lutte contre les incendies (coupure verte), gestion de l'aléa inondation (espaces de mobilité des cours d'eau) ;
- service de régulation: cycle de l'eau, épuration par les zones humides, gestion de l'érosion, etc.



# Plan de la présentation

1. Rappel sur le cadrage du Schéma Régional de Cohérence Écologique
2. État d'avancement du SRCE L-R
3. Enjeux portés par les co-pilotes
4. Principes d'organisation du Comité Régional Trame Verte et Bleue L-R



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement



# 1.1 Rappel : attentes nationales



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement



# Rappel législatif

## ➔ Grenelle I : loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

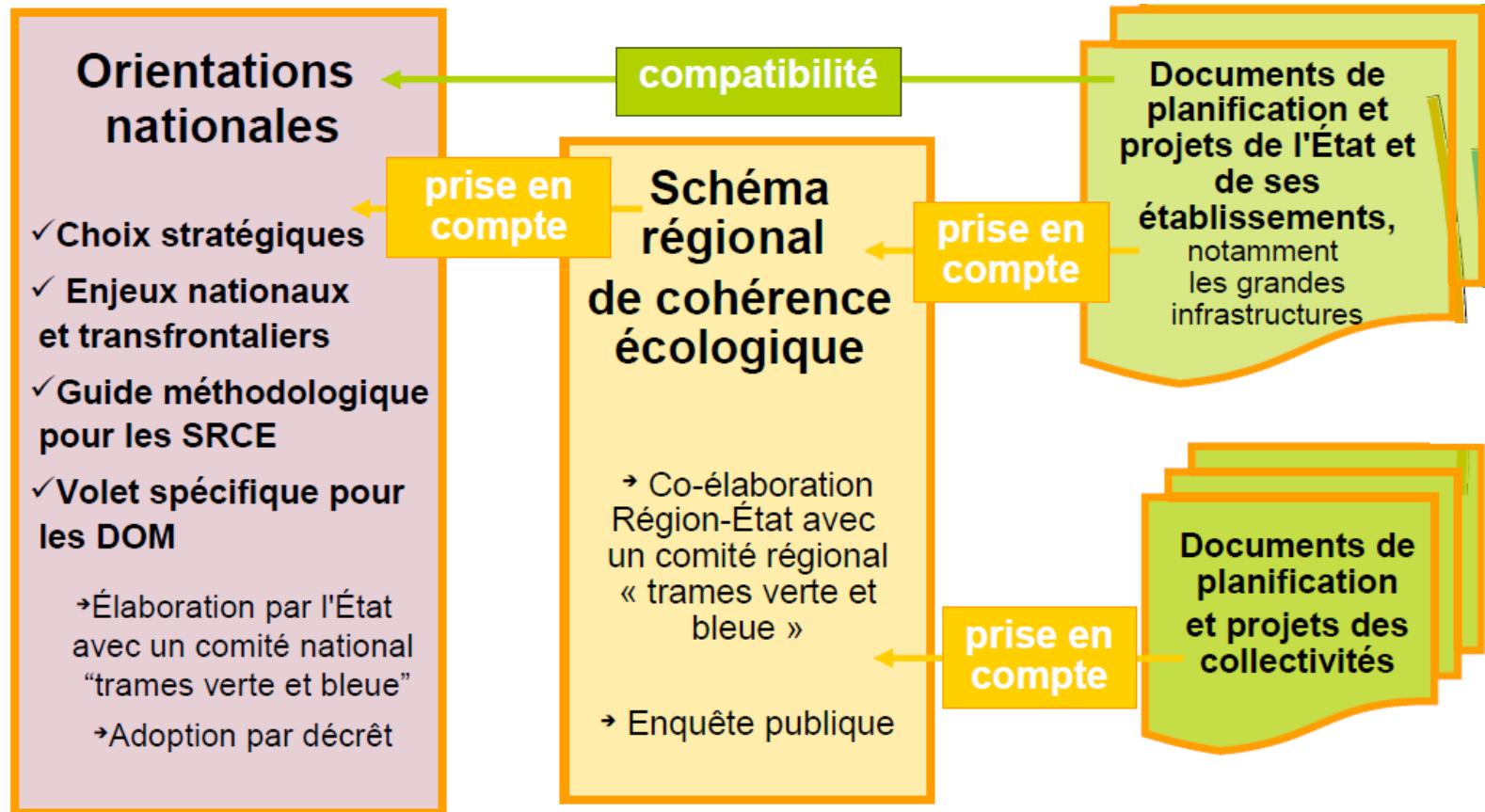
La trame verte et bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire qui permettra de préserver et de créer des continuités territoriales

## ➔ Grenelle II : loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Art. L.371-3)

Le SRCE, outil de mise en œuvre de la TVB, est composé :

- « d'une analyse des enjeux régionaux de continuité »
- « d'une cartographie comportant la trame verte et bleue » (vocation de ces espaces)
- « des mesures contractuelles [...] et des mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées par le projet de schéma ».

# Rappel réglementaire



Les SRCE prennent en compte les éléments pertinents des SDAGE actuels.  
Les SDAGE 2015 comprendront la mise en place de la trame bleue figurant dans les SRCE adoptés.  
Une étape intermédiaire avec l'état des lieux 2013.



# *Des références juridiques nouvelles en 2011*

Décret n°2011-738 du 28 juin 2011 relatif au **comité national**  
**« trames verte et bleue » :**

- installé le 18 octobre 2011
- garant de la cohérence nationale de la Trame verte et bleue
- élaboration des Orientations nationales qui seront adoptées par décret en conseil d'État

Décret n°2011-739 du 28 juin 2011 relatif aux **comités**  
**régionaux « trames verte et bleue »**

# Ce qu 'est / ce que n 'est pas le SRCE



- une identification et une prise en compte des enjeux de continuité écologique par une cartographie et un programme d 'actions à l 'échelle régionale
- un document stratégique politique, identifiant des zones prioritaires pour l 'action publique
- une mise en cohérence et une valorisation des stratégies et des dispositifs locaux pré-existants
- des outils pour décliner aux échelles opérationnelles les dispositions du schéma



- pas une réponse à tous les enjeux de maintien de la biodiversité
- pas un schéma tramant l 'ensemble du territoire
- pas un outil purement descendant, ni purement ascendant, mais bien construit collectivement
- pas un outil unique canalisant les nouvelles aides au secteur agricole et au milieu rural



# 1.2 Rappel : ambitions régionales



# Objectifs des co-pilotes



Feuille de route fixée par le Copil du 19 avril 2011 :

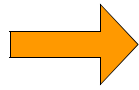
- améliorer la cohérence des politiques publiques en faveur de la biodiversité par une gouvernance renforcée
- s'adapter au contexte méditerranéen grâce à l'appui du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et CEFE-CNRS
- porter une attention particulière aux zones humides, surfaces agricoles péri-urbaines et milieux littoraux
- veiller aux bases scientifiques et au caractère opérationnel de la cartographie (aide à la décision)
- intégrer dans la conduite du projet une forte dimension de prospective, de concertation et d'incitation



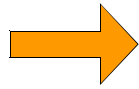
Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1962 sur l'accès à l'information

# Objectifs des co-pilotes

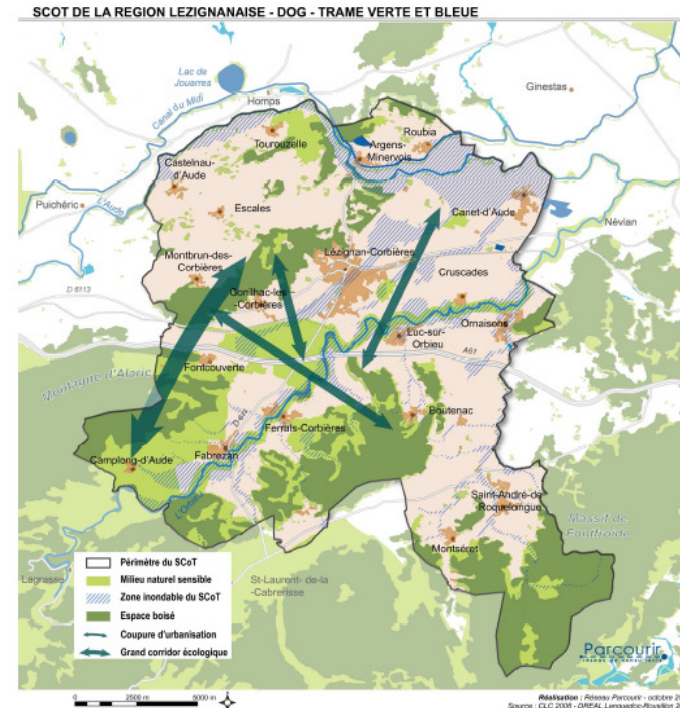
**S'appuyer sur les démarches  
et les programmes en cours  
avec pragmatisme**



**Rendre le schéma  
opérationnel en vue de sa  
déclinaison territoriale**



**Appuyer et argumenter la  
prise en compte des  
continuités écologiques au  
sein des projets territoriaux**





## 2. Etat d 'avancement du SRCE



# Calendrier SRCE

		2011												2012												2013
		avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Premier trimestre			
Comité de pilotage SRCE																							Validation SRCE			
Comité régional TVB																							Avis final			
Comité technique TVB SRCE																										
Suivi scientifique																										
Concertation		Groupes de travail								Ateliers territoriaux																
		Rencontre acteurs (Socio-professionnels, Conseils Généraux)								Journée inaugurale TVB				Enquête publique												

➔ 2 bureaux d'études pour l'accompagnement de l'élaboration du SRCE : ASCONIT et RCT

# Préfiguration du schéma



## 1. Copil Etat - Région



Pilotage de l'ensemble de la démarche

## 2. Groupes de travail

- thématiques (GTT) : eau, agriculture, urbanisme, paysage, espaces naturels

- services de l'Etat et de la Région dans un

premier temps

- se sont ouverts aux conseils généraux



Information, concertation, préfiguration CR TVB

- scientifique : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (installation le 21 avril 2011)



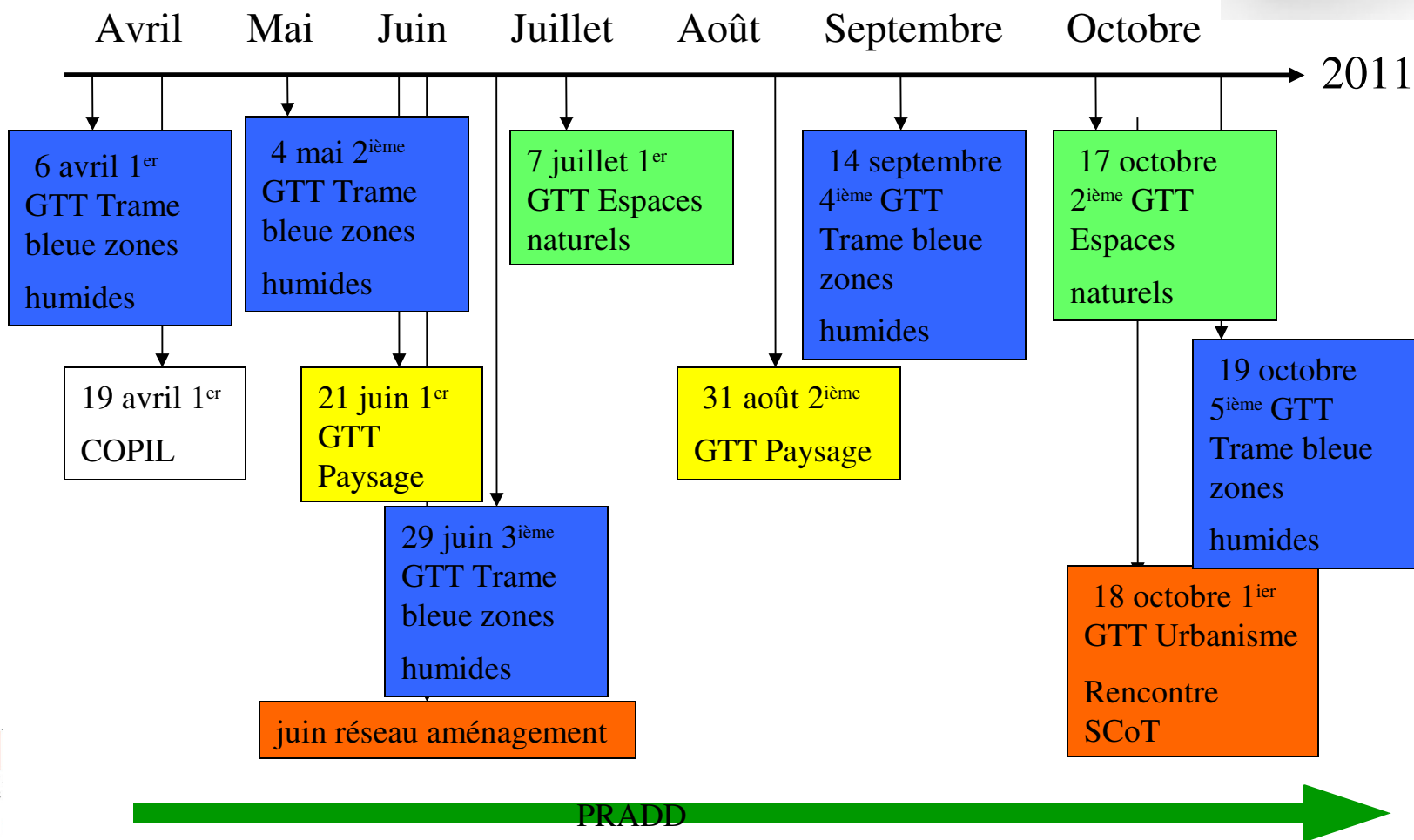
Suivi et validation scientifique

## 3. Réunions bilatérales avec les socio-professionnels (agriculture, chasse, etc.)

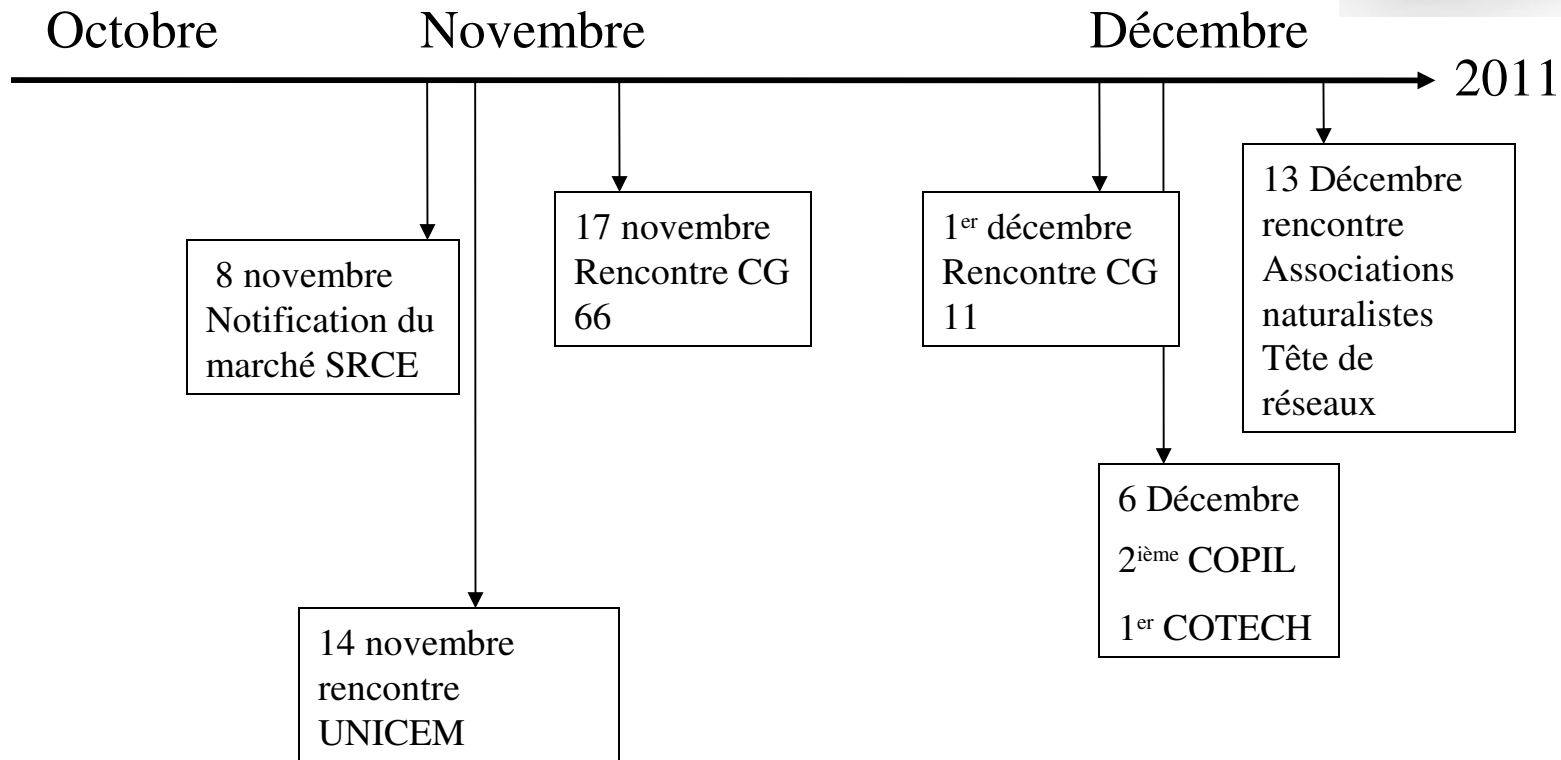


Information, échanges avec les têtes de réseau  
pour « préparer le terrain »

# Préfiguration du schéma

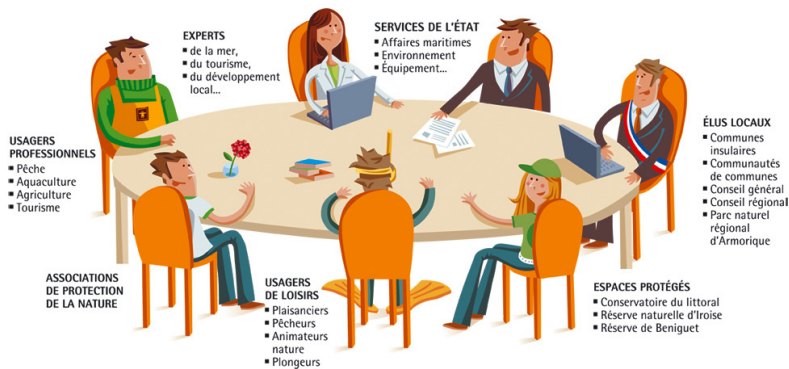
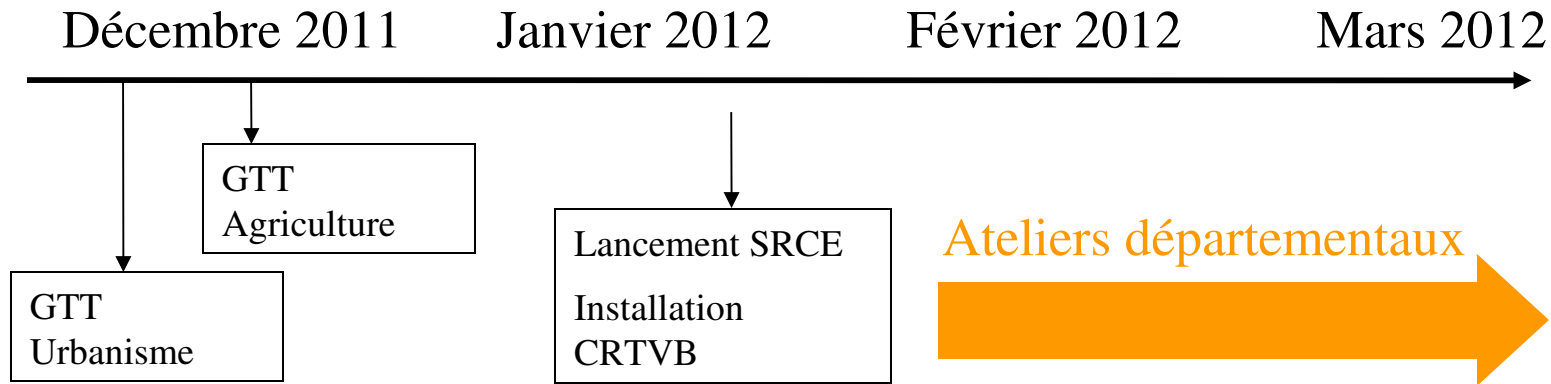


# Préfiguration du schéma





# Transition vers gouvernance SRCE



# Gouvernance



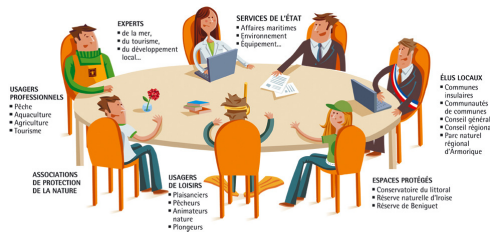
## Copil Etat - Région

➔ Pilotage de la démarche, décision

## Comité technique SRCE

(Etat - Région - conseils généraux – Et.publics)

➔ Suivi de l'élaboration technique du SRCE



## Comité régional trame verte et bleue

(110 membres désignés par arrêté conjoint)

➔ Gouvernance, consultation

# Focus : les ateliers départementaux

➔ Objectif : co-élaboration du schéma régional par un temps fort de construction, avec travail en amont et en aval.



Pas une « validation » de documents pré-existants

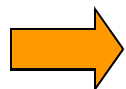
Organisation de la concertation territoriale :

- 1. Diagnostic territorial sur les continuités écologiques
- 2. Identification des enjeux des acteurs : groupes thématiques, intégration de la prospective territoriale
- 3. Discussion sur le programme d'actions



# Focus : les ateliers départementaux

Question centrale : comment prendre en compte des enjeux mis en avant par les acteurs ?



2 moyens principaux :

- 1. Identifier ces enjeux dans la cartographie du schéma

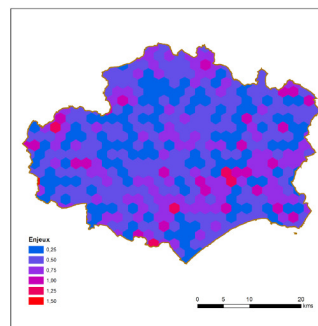


Figure 6 – Croisement des indicateurs combinés de biodiversité et de pression agrégés au niveau des mailles de 2km

- 2. Intégration de mesures adéquates dans le programme d'actions



# 3. Enjeux portés par les co-pilotes



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement





# Une méthodologie adaptée

➔ Une méthode développée avec le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CNRS) de Montpellier permettant :



- de dresser une typologie des enjeux à toutes les échelles

- de disposer d'un outil d'aide à la décision

- d'accompagner la concertation

# Un point de vigilance



Il convient de bien distinguer :

1. L 'outil CEFE d 'aide à la décision, en appui à la concertation



Identification de typologies d 'enjeux sur le territoire

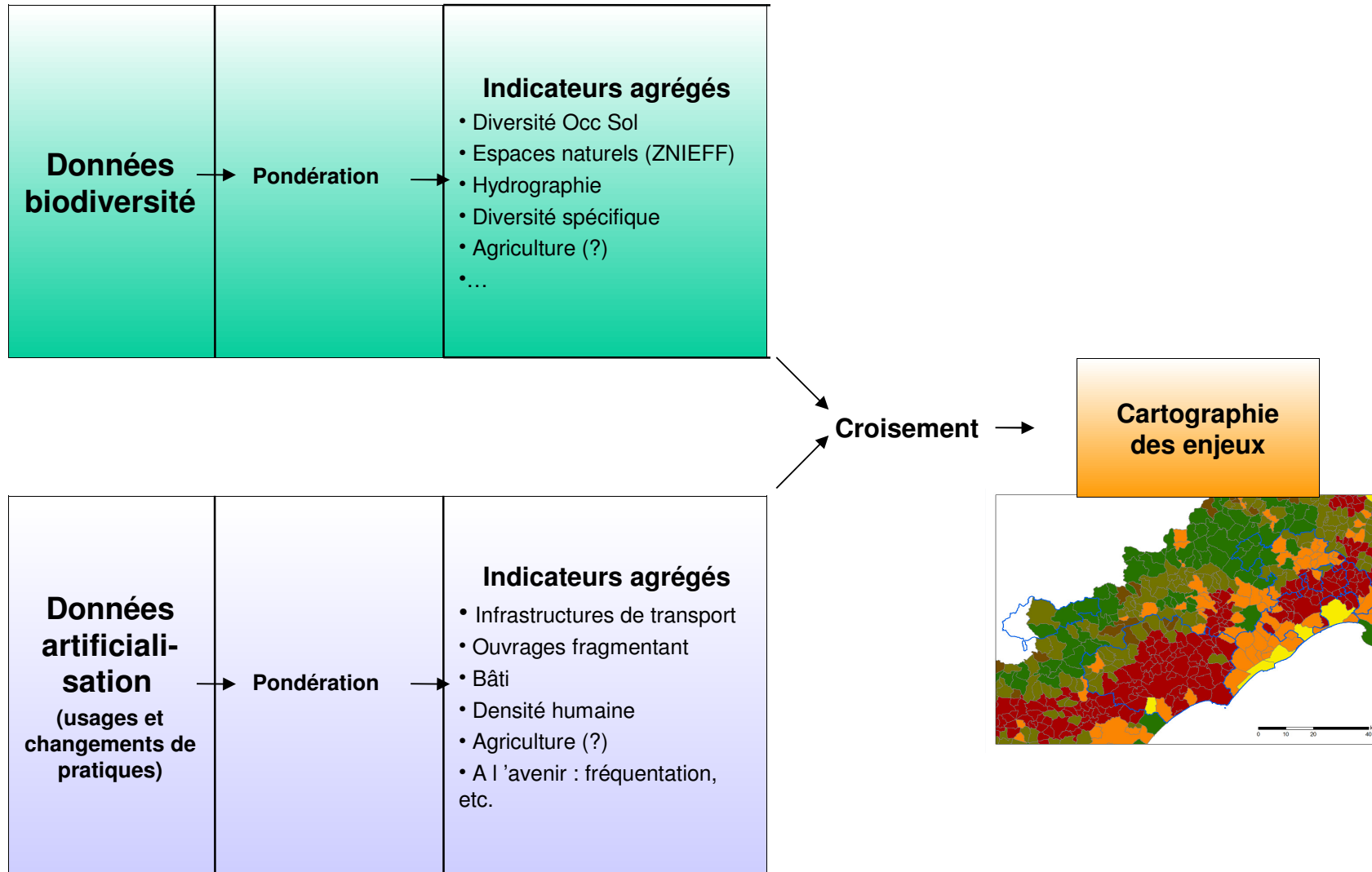
2. La trame verte et bleue, qui répond à travers le SRCE à :

- des éléments législatifs et réglementaires
- des décisions des acteurs suite à la concertation



Détermination des trames sur le territoire

# Un outil d'aide à la décision



# Des indicateurs croisés : typologie aux différentes échelles

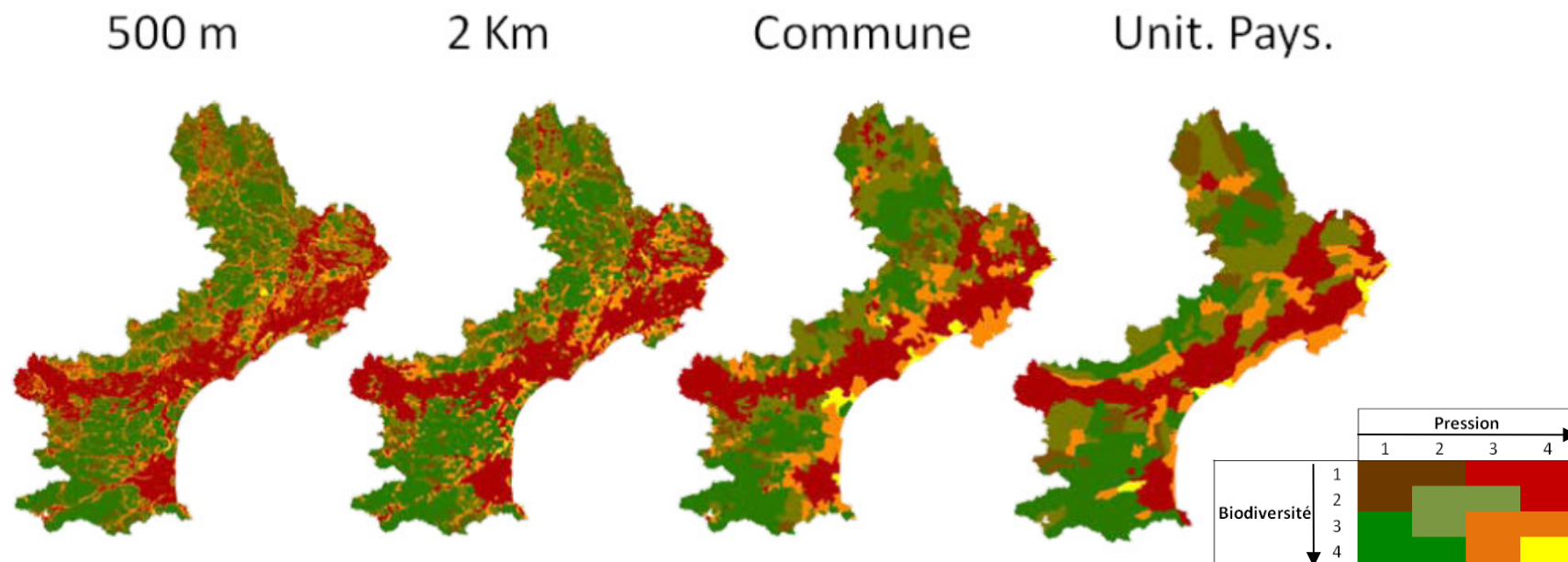
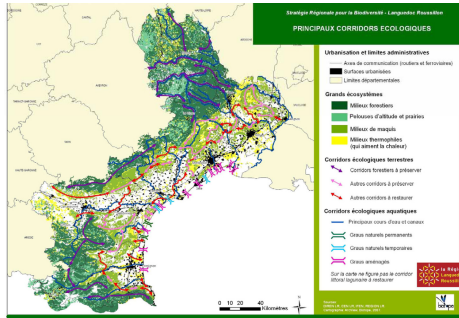


Figure 20 - Croisement des indicateurs combinés de pression et de biodiversité agrégés au niveau de 4 mailles différentes.

Cartographie des enjeux de continuité ➔ Cartographie des continuités d'enjeux

# Schéma et outils opérationnels



➔ 1. Cartographie régionale des continuités d'enjeux

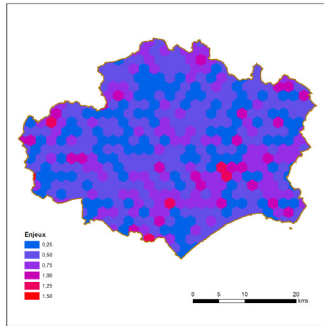
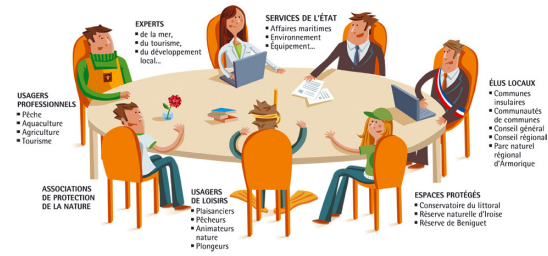


Figure 6 - Croisement des indicateurs combinés de biodiversité et de pression agrégés au niveau des mailles de 2km

➔ 2. Recommandations et outils à l'échelle locale pour déclinaison opérationnelle du schéma



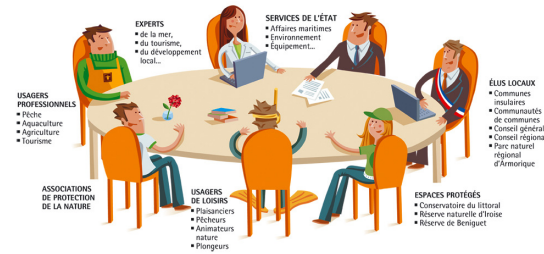
➔ 3. Programme d'action régional pour accompagner la mise en œuvre du schéma



# 4. Organisation du Comité Régional Trame Verte et Bleue L-R



# CR TVB L-R

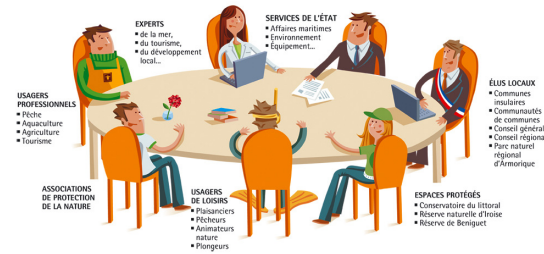


## Objectifs :

- ➔ instaurer la gouvernance du SRCE, telle que requise par les décrets (arrêté conjoint Préfet de région et Président du Conseil régional)
- ➔ informer les acteurs sur les travaux d'élaboration du schéma
- ➔ impliquer les acteurs dans un processus participatif
- ➔ présenter aux acteurs la phase de concertation à venir



# CR TVB L-R



## Modalités :

- ➔ présidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional
- ➔ faire intervenir les acteurs socio-professionnels directement concernés : agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, etc.
- ➔ faire intervenir les acteurs territoriaux directement concernés : SCoT, syndicats mixtes, etc.
- ➔ lien fort avec la communication et les Cabinets respectifs pour valoriser l'évènement

# *Pour en savoir plus*



<http://www.trameverteetbleue.fr/>



Merci pour votre attention !